

PREFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

2011 357-0080

**ARRETE PREFECTORAL**

**APPROUVANT LA CARTE COMMUNALE**

**DE LA COMMUNE D'ESPECHÈDE**

**Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Officier de la Légion d'Honneur,**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.110, L.111-1, L.121-1, L.124-1, L.124-2, R.124-1 et suivants,

Vu l'arrêté du maire d'Espéchède en date du 2 novembre 2010 soumettant à enquête publique le projet de carte communale,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur en date du 31 décembre 2010,

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Espéchède en date du 9 août 2011 approuvant la carte communale,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 30 septembre 2011 demandant le retrait de la parcelle ZK 61 du zonage de la carte communale,

Vu le courrier de Monsieur le Maire d'Espéchède en date du 28 novembre 2011 argumentant en faveur du maintien de la parcelle ZK 61 dans le zonage de la carte communale,

Considérant la recevabilité des arguments présentés,

Sur proposition du Secrétaire Général des Pyrénées-Atlantiques,

**ARRETE**

**Article 1** – La carte communale d'Espéchède est approuvée telle qu'elle est annexée au présent arrêté.

**Article 2** – Les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation de sol régies par le code de l'urbanisme demeureront délivrées au nom de l'État.

**Article 3** – Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera en outre insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et des informations de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

**Article 4** – Le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques,  
le Maire de la commune d'Espéchède,  
le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pau, le 23 DEC. 2011

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
~~et par délégation,~~  
Le Secrétaire Général,

Jean-Charles GERAY